

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_231116_130

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR DE VÉRITABLES URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER DE LODÈVE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'alinéa 24 de l'article L.2122-22,

VU la délibération n°CM_20170620_012 du Conseil municipal du 20 juin 2017, relative à l'adhésion à l'association Pour de véritables urgences au centre Hospitalier de Lodève,

VU la délibération n°CM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CM_210316_01 du Conseil municipal du 16 mars 2021, relative à la demande de création d'un service d'urgences à Lodève et de développement de l'offre de soins sur le territoire

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : d'approuver le renouvellement de l'adhésion « Pour de véritables urgences au centre hospitalier de Lodève » pour l'année 2023 d'un montant de vingt euros (20 €),

- **ARTICLE 2** : d'imputer la dépense au budget principal, chapitre 011, article 6281,

- **ARTICLE 3** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le seize novembre deux mille vingt-trois,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Image modifiée

J'adhère à l'association : « Pour de véritables urgences Au Centre Hospitalier de Lodève »

- Au regard de la situation démographique qui souligne une population qui s'accroît, mais qui révèle aussi une population vieillissante et très précaire,
- Un axe routier important et accidentogène dans la zone de l'Escalette et du Bosc,
- Des événements climatiques à risques avec des épisodes cévenols de plus en plus fréquents,
- Une distance de plus de 30 minutes vers le premier service d'urgence hospitalier
- Une inégalité d'accès à un service d'urgence sur notre territoire par rapport au sud du département

Les signataires et les membres de l'association exigent :

- * Des moyens financiers suffisants pour les urgences
- * La transformation du Centre d'Accueil pour la Permanence des Soins (CAPS) en un véritable service des Urgences au Centre Hospitalier de Lodève.
- * La mise en place d'un plateau technique qui doit se traduire par :
 - La création d'un bloc opératoire pour développer la chirurgie ambulatoire en lien avec le CHU de Montpellier
 - La création d'une chambre de réveil, de lits chirurgicaux.
 - L'affectation de praticiens urgentistes salariés, de personnels qualifiés.
 - Le développement de l'imagerie médicale avec implantation d'un IRM sur le Centre Hospitalier

Les besoins de santé sur le territoire appellent également à :

- * La création d'un centre de périnatalité public dans l'attente de l'autorisation d'une maternité
- * Mise en place d'un centre de pédopsychiatrie sur Lodève

Adresse blog : <https://collectifurgenceslodevois.jimdo.com>

Adresse association : associationurgenceslodevois@orange.fr

Adresse Postale : 3 rue Eugène Taly 34700 LODEVE

Tél : 06 80 03 42 42

**J'adhère à l'association :
« Pour de véritables urgences
Au Centre Hospitalier de Lodève »**

Je concrétise mon adhésion : 5 € adhésion individuelle
par une cotisation annuelle de : 20 € association, syndicat, parti, collectivité...

(Un reçu vous sera remis. Ce versement ne peut octroyer de réduction fiscale)

Chèque à l'ordre de « Association urgences Lodève »

La liste des adhérents sera publiée sur le blog de l'association après paiement

- A titre individuel : ~~Mme~~ **Mr** Gaëlle LEVEQUE
- Au Titre de l'association :
- Du syndicat :
- Du parti politique :
- De ma collectivité : Commune de Lodève

Adresse Postale : 7 place de l'hôtel de ville 34700 LODEVE

.....

Adresse mail : mairie@lodeve.com

Téléphone : 04 67 88 86 00